Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260211-DEL20260206-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 26 janvier 2026

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwénola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loic ALIX, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Kevin PAULIC, Brigitte HERVIOU, Jean-Claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNEC

Etaient absents : Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Emeline DION

Secrétaire de séance : Brigitte HERVIOU

DEL 2026 02 06 - Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Vu le rapport budgétaire de M. le Maire pour l'année 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité par 14 voix (12 présents et 2 procurations) de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et :

- **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2026
Taxe foncière bâti	39.84
Taxe foncière non bâti	68.94
Taxe d'habitation (TH)	17.68

Fait et délibéré, le 9 Février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

J.Luc LE PALANTON

La secrétaire de séance

Brigitte HERVIOU